

CENTRE DE
SERVICES
SCOLAIRE
DES PATRIOTES

ÉCHELLE DE TRAITEMENT

PUISQUE LES NÉGOCIATIONS POUR LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
SONT TOUJOURS EN COURS, IL N'Y A PAS EU D'AJUSTEMENT SALARIAL.

Si vous constatez une erreur dans
votre rémunération, veuillez en
aviser le service de la paie du Centre
de services scolaire.

En cas de litige, contactez une
personne-ressource au Syndicat.

ÉCHELLE DE TRAITEMENT				
L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de : - 2 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans; - 4 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans; - 6 échelons, dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans; - 8 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus avec doctorat de 3^e cycle.	ÉCHELONS	ÉCHELLE		
	1	42 431 \$		
	2	44 235 \$		
	3	46 115 \$		
	4	48 074 \$		
	5	50 118 \$		
	6	52 248 \$		
	7	54 468 \$		
	8	56 783 \$		
	9	59 196 \$		
	10	61 712 \$		
	11	64 335 \$		
	12	67 069 \$		
	13	69 920 \$		
	14	72 891 \$		
	15	75 989 \$		
	16	79 218 \$		
	17	82 585 \$		
PERSONNEL À TAUX HORAIRE				
Taux horaire: 55,38 \$				
SUPPLÉANTE ET SUPPLÉANT OCCASIONNEL				
DURÉE DE REMPLACEMENT DANS UNE JOURNÉE				
60 minutes ou moins	Entre 61 minutes et 150 minutes	Entre 151 minutes et 210 minutes	Plus de 210 minutes	
42,43 \$	106,08 \$	148,51 \$	212,15 \$	
Au secondaire, lorsque les périodes ont plus de 60 minutes, la formule suivante s'applique : 42,43 \$ ÷ 50 x (nombre de minutes de la période en cause). Ex. : École où les cours durent 75 minutes : 42,43 \$ ÷ 50 x 75 = 63,65 \$				
NOMBRE DE PÉRIODES (75 MINUTES) DE REMPLACEMENT DANS UNE JOURNÉE				
1	2		3 et plus	
63,65 \$	127,30 \$		212,15 \$	
TAUX HORAIRE DU PERSONNEL À LA LEÇON				
Période de :	Moins de 17 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +
45 à 60 minutes	55,38 \$	61,49 \$	66,55 \$	72,57 \$
75 minutes	92,30 \$	102,48 \$	110,92 \$	120,95 \$